Nations Unies S/2014/806



Conseil de sécurité

Distr. générale 12 novembre 2014 Français Original : anglais

Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs du représentant suppléant de la France au Conseil de sécurité

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 12 novembre 2014 indiquant que M. Tanguy Stehelin a été nommé représentant suppléant de la France au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.



